

Image not found or type unknown



Separation pour caracter insupportable

Par **spedeologue**, le **23/07/2013 à 11:52**

bonjour netan pa mariee je me separ de ma concubine pour son caracter violent jaimerai savoir si je peu prende se qui mapartien meuble et autre les facture son a mon non et nous somme deu sure le bail je lui lesse le logemen comen je peu me retirer du bail merci de la reponse que vous maportera cordiallemen

Par **amajuris**, le **23/07/2013 à 11:56**

bjr,rnpour le bail, vous devez faire un courrier recommande avec accuse de reception à votre bailleur en indiquant que vous partez à telle date.rnmais si le bail comporte une clause de solidarite et que votre amie ne paie pas les loyers, le bailleur pourra vous demander de payer.rnvous pouvez partir avec les affaires qui vous appartiennent car dans le concubinage il n'y a pas de communauté, chacun possède ses biens propres sauf ceux bien sur payés à deux.rncdt